

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl

Volume 8 – Numéro 3
Novembre 2020

Préparer la fin de 2020

Le premier ministre s'est positionné : le calendrier scolaire sera maintenu. Le premier ministre a annoncé, jeudi dernier, son plan de match notamment pour les écoles. Tout n'a pas été dit au point de presse. Je profite donc de cet édit pour vous présenter un résumé des échéanciers et des types d'enseignement qui seront attendus selon les secteurs d'enseignement. Il reste à s'assurer, avec le CSSMÎ, d'une compréhension commune. Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons pas encore eu l'occasion de nous en parler.

Encore une fois, je tiens à préciser que ces informations sont celles à jour en ce 20 novembre 2020. Les passages qui suivent, en italique, font référence à la correspondance du 19 novembre 2020 du ministre Jean-François Roberge aux directions générales des centres de services scolaires et des établissements d'enseignement privé.

Secteur préscolaire/primaire

Les 17, 18, 21 et 22 décembre :

- les élèves ne sont pas présents en classe;
- les élèves réalisent des apprentissages à la maison (*lecture, travaux, etc.*);
- les enseignantes et enseignants gardent un lien pédagogique ainsi qu'un contact direct et quotidien avec/les élèves;
- s'il y avait une journée pédagogique prévue, elle est maintenue.

Le 6 janvier :

- retour en classe, en présentiel, à moins qu'une journée pédagogique soit prévue.

Secteur secondaire

Les 17, 18, 21 et 22 décembre ainsi que les 6, 7 et 8 janvier :

- les élèves ne sont pas présents en classe;

- des services éducatifs à distances sont offerts;
- s'il y avait une journée pédagogique prévue, elle est maintenue.

Le 11 janvier :

- retour en classe, en présentiel, à moins qu'une journée pédagogique soit prévue.

Secteurs FP et EDA

Les 17, 18, 21 et 22 décembre ainsi que les 6, 7 et 8 janvier :

- les élèves ne sont pas présents ni en classe ni dans les laboratoires;
- les élèves reçoivent leur enseignement à distance (pour celles et ceux qui seraient dans l'impossibilité de suivre ce type d'enseignement, les centres leur fourniront du travail à réaliser et, dans ce cas, un suivi téléphonique pourra aussi être fait);
- les évaluations, s'il y a lieu, se déroulent également à distance.

École des Érables

Aucun enseignement à distance, le calendrier et l'horaire habituels s'appliquent.

Les questions à clarifier avec l'employeur et avec le ministère sont, notamment :

- Est-ce que les enseignantes et enseignants qui le souhaitent pourront se présenter à l'école ou au centre lorsqu'elles ou ils communiqueront avec les élèves?
- Que veulent dire les expressions *lien pédagogique* et *contact direct* par rapport à la notion de services éducatifs?

Enfin, le ministre recommande aux CSS de profiter de ces journées sans élèves pour procéder au nettoyage et aux travaux d'entretien. Nous nous assurerons auprès du CSSMÎ que ce soit le cas.

Nathalie Bouyer

Résultat de l'élection intérimaire

Nous tenons à féliciter madame Dominique Sauvé, enseignante à l'école secondaire Rive-Nord, pour sa nomination à la présidence du SEBL. Madame Sauvé sera en poste du 6 janvier au 30 juin 2021. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

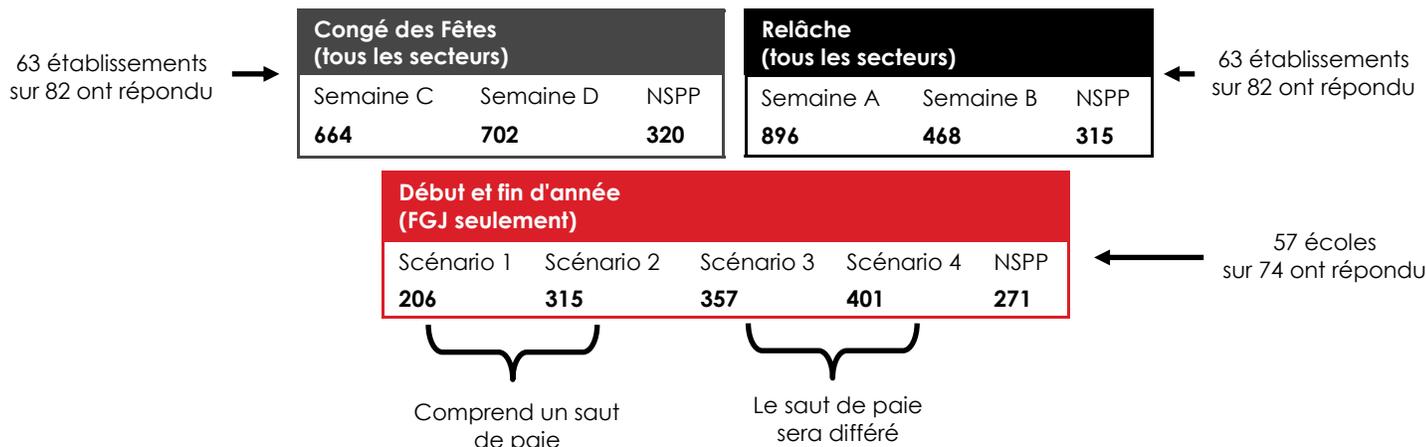
Les membres du comité des élections



Retour sur la consultation

Calendrier scolaire 2021-2022

Vous avez été 1657 enseignantes et enseignants à vous prononcer sur la consultation en lien avec le calendrier scolaire 2021-2022 du CSSMÎ. Voici le portrait des réponses obtenues.



En respectant les majorités obtenues, le SEBL s'est prononcé en faveur du scénario 4 et des semaines A et D. Si le scénario 4 proposé par le Syndicat est retenu par le CSSMÎ, il n'y aura pas de saut de paie à l'été 2021. Néanmoins, il y aura inévitablement un saut de paie dans un proche avenir, car l'élastique est déjà passablement étiré.

Enfin, après avoir reçu l'ensemble des réponses à la consultation, le conseil d'administration du CSSMÎ devrait adopter prochainement le calendrier officiel 2021-2022. Nous vous tiendrons informés.

Pascal Morand

2 Votre bouteille de désinfectant contient-elle du AIRX 45?

Saviez-vous :

Qu'il faut le renouveler après une dizaine de jours, car il devient inefficace?

Que pour être efficace, il faut l'étendre sur la surface à désinfecter et le laisser agir pendant au moins 10 minutes ou le laisser sécher à l'air libre?

Que le CSS a produit une capsule vidéo contenant des informations importantes sur les étapes de désinfection qu'elle a transmise aux directions pour diffuser dans les milieux? L'avez-vous vu?

Claudine Fournier

Capsule pour les nouveaux profs



L'école est devenue familière : tu sais maintenant qu'il y a une toilette réservée au personnel, tu connais ton code de photocopieur par cœur, etc. Bon, tu mélanges encore Alexandre avec Martin et tu as appelé Katie, Lucie. Grosso modo, ça va bien! Je profite donc du moment pour te parler de consultation. Pas celle avec un psychologue, mais bien celle qui entoure tellement de choses dans un établissement scolaire. Chaque milieu a choisi en début d'année (avant le 15 septembre) une structure de consultation et en a informé la direction. Pour les uns c'est l'assemblée générale et pour les autres c'est le comité de consultation des enseignantes et enseignants (CCEE). La première implication d'un prof est de participer à ces consultations. Je te laisse le [lien](#) (entente locale, clauses 4-8.06 à 4-8.08) pour aller voir les objets de consultation.

En lisant cette liste, tu verras l'importance d'être à l'affût. La consultation est un moyen qui sert de pare-feu contre certaines volontés, pouvant parfois être questionnables, des directions et du

- Centre de services scolaire. C'est surtout une façon d'avoir un milieu à notre image et qui reflète nos valeurs et nos façons de faire. Pas étonnant qu'on entende : « a-t-on été consulté pour ça? ».

Éric Coupal

Guides EHDAA : deux indispensables pour bien comprendre l'accès aux services

Pour faciliter l'application rigoureuse et la compréhension du contrat de travail, la FAE propose un guide d'application à ses affiliés ainsi qu'aux enseignantes et aux enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire. Vous trouverez toutes les réponses à vos questions dans ce guide pratique et facile à consulter, accessible [ici](#).

Pour comprendre votre rôle au sein du comité-école EHDAA ainsi que pour avoir accès à la description de toutes les mesures budgétaires disponibles pour l'ajout de services dans votre école, le [guide](#) EHDAA du SEBL, mis à jour périodiquement, est un outil essentiel. À noter également que nous offrons des rencontres Zoom avec les membres du comité-école EHDAA de votre milieu afin de bien les guider dans ce rôle important.

Claudine Fournier

Retour progressif et assurance salaire (invalidité)

La clause 5-10.27 B) de la convention collective prévoit que pour être éligible à un retour progressif, l'enseignante ou l'enseignant doit avoir été absent pendant une période d'au moins 12 semaines. Par ailleurs, le Centre de services scolaire (CSS) et l'enseignante absente ou l'enseignant absent peuvent convenir exceptionnellement d'un retour progressif avant le délai de 12 semaines. Ce même article prévoit également que le retour progressif doit s'effectuer sur une période de 12 semaines et qu'à l'expiration de ce délai, l'enseignante ou l'enseignant doit être de retour à temps complet.

Lorsque vous serez interpellé par le CSS pour votre retour progressif, contactez-nous afin d'en établir les modalités.

Stéphanie Dinel

Collecte de courriels

À la suite de l'envoi du courriel pour récupérer les adresses courriels personnelles des membres, nous avons malheureusement reçu très peu de réponses. Globalement, nous possédons environ 30 % des adresses personnelles des membres du SEBL. C'est pas mal, mais nous sommes tout de même loin du compte. Nous allons donc dynamiser l'opération en l'amenant sur notre page Facebook et sur notre site Internet. Donnez-nous un coup de main en vous assurant que vos collègues l'ont fait. C'est si simple, juste à cliquer sur ce [lien](#).

Éric Coupal

Adoption de la grille-matières (maquette de cours)

1. Le personnel enseignant **participe à l'élaboration** de la proposition de la direction sur le temps alloué à chaque matière ainsi que l'établissement et les modalités d'application de la grille-matières et de la grille-horaire (EL, 4-8.07, objet 4). Afin de faciliter les travaux, certains milieux se dotent d'un sous-comité dédié à ce travail. Seul l'organisme de consultation (l'Assemblée générale ou le CCEE) peut déterminer s'il y aura ce type de comité puisqu'il détermine ses modalités de consultation (EL, 4-8.04). Par ailleurs, compte tenu de l'importance des heures enseignées par les spécialistes au primaire, il nous apparaît important que la consultation sur la grille-matières se fasse en présence de ces derniers;
2. L'adoption du travail effectué au point 1 se fait en assemblée générale;
3. Le conseil d'établissement approuve (il ne peut effectuer de modifications) la grille-matières (LIP, article 86). Cette approbation s'effectue généralement entre les mois de janvier et mars (selon l'ordre d'enseignement, primaire ou secondaire), soit avant les choix de cours des élèves.

Pascal Morand

Fiches SST

La FAE a récemment lancé la plateforme Web de santé et sécurité au travail [Être prof, ça peut faire mal](#). Sur ce site, les enseignantes et enseignants pourront prendre connaissance de différents types d'accidents de travail, des facteurs de risque associés et de la marche à suivre en cas d'accident. Les fiches par thème sont imprimables. Le site Web est accessible via le page d'accueil de la FAE sous l'onglet *Relations de travail*.

Pascal Morand



Dénoncer les actes à caractère violent

115 c'est le nombre d'incidents à caractère violent qui ont été déclarés par les enseignantes et enseignants depuis le début de l'année en cours.

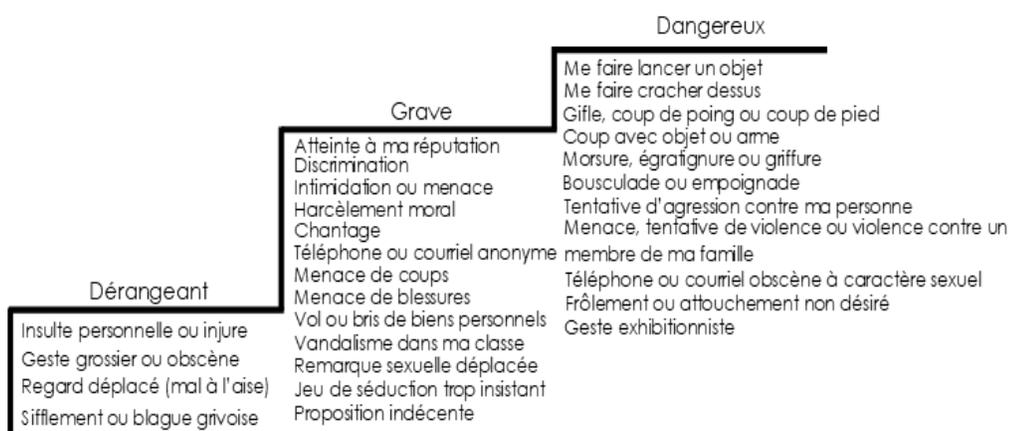
92 c'est le nombre d'incidents à caractère violent qui ont été déclarés par les enseignantes et enseignants l'an dernier à pareille date.

231 c'est le nombre d'incidents à caractère violent qui ont été déclarés par les enseignantes et enseignants pour l'année scolaire 2019-2020 qui s'est terminée le 13 mars 2020 (début du confinement).

Ces statistiques sont basées sur les données compilées à partir des formulaires de déclaration d'accident, d'incident et d'acte à caractère violent ou sexuel. Votre personne déléguée a apposé une affiche sur votre babillard syndical pour vous aider à retrouver ce formulaire sur le Bureau virtuel. Il est très important de le remplir afin de nous aider à lutter contre cette réalité qu'est la violence dans nos écoles. Le comité syndical pour contrer la violence s'est rencontré récemment et tient à vous rappeler que ce formulaire est le même que vous utiliserez pour déclarer tout accident (une chute, par exemple). Il ne faut pas banaliser les gestes de violence. Peu importe la gravité, tous ces gestes sont inacceptables et doivent être déclarés. À noter qu'un suivi rigoureux de ces déclarations est effectué par le SEBL qui en fait part au secteur Santé globale du CSS afin d'enrayer la possibilité de récurrence des gestes déclarés.



Peu importe la gravité, tous ces gestes sont inacceptables et doivent être dénoncés via le registre des accidents (Bureau virtuel/Ressources humaines/Registre d'accident).



Claudine Fournier

Qui peut faire de la suppléance et être payé à son échelon?

Une retraitée ou un retraité

Tant que l'urgence sanitaire est maintenue et que le décret n° 964-2020 est renouvelé, les personnes retraitées qui reviennent faire de la suppléance occasionnelle ou des remplacements indéterminés seront rémunérés au 1/1000 du taux de l'échelle unique de traitement qu'elles avaient atteint à la dernière année avant leur retraite pour chaque période de 45 à 60 minutes effectuée.

Pour les suppléances ayant été effectuées depuis le 21 septembre, les ajustements devraient être effectués rétroactivement sur la première paie de décembre.

Une suppléante ou un suppléant ou une ou un précaire à pourcentage

Après 20 jours ouvrables consécutifs de remplacement d'une même enseignante ou d'un même enseignant, la suppléante ou le suppléant se voit rémunéré au 1/200 de son taux dans l'échelle unique de traitement pour chaque journée remplacée peu importe le nombre de périodes d'enseignement dans la journée.



Une enseignante régulière ou un enseignant régulier ou précaire à 100 % de tâche

À la FGJ, selon la clause 6-8.02 de l'entente nationale, une enseignante ou un enseignant à 100 % de tâche, qui accepte volontairement ou qui se fait assigner de la suppléance, doit être payé au 1/1000 du taux de l'échelle unique de traitement pour chaque période de 45 à 60 minutes effectuée en surplus.

Pour les secteurs de l'EDA et de la FP, selon les clauses 11-10.04 et 13-10.07, les enseignantes et enseignants réguliers qui dépassent 800 ou 720 heures seront payés au 1/1000 du traitement annuel.

Dominique Sauv 

Congrès extraordinaire de la FAE

Ce Congrès extraordinaire devait avoir lieu le 17 avril 2020 à Laval. La pandémie a forcé le report de cette instance au 25 novembre prochain en visioconférence. L'objectif est de modifier les statuts de la FAE en lien avec l'adoption d'une entente de principe pour les syndicats ayant plus d'une unité d'accréditation. En ce moment, deux syndicats affiliés (Outaouais et Québec) vivent cette situation puisqu'ils représentent des enseignantes et enseignants dans plus d'un centre de services scolaire. Par exemple, advenant le cas où une entente de principe devait être adoptée dans une unité d'accréditation et refusée dans l'autre, que ferait le syndicat en question? Le Congrès décidera s'il souhaite modifier les statuts en conséquence. Le SEBL sera représenté par une délégation de 26 personnes déléguées.

Pascal Morand

Assurances collectives 2021

À partir du 1^{er} janvier 2021, comme c'est le cas chaque année, il y aura une révision du taux des primes de nos assurances collectives. Cette année, nous aurons une hausse moyenne des primes de 9,1 %, ce qui inclut l'assurance vie, l'assurance salaire de longue durée ainsi que l'assurance maladie.

Qu'est-ce qui explique cette hausse? Ce sont nos résultats d'expérience de la dernière année dont la hausse du nombre de médicaments et de services utilisés. La FAE, en tant que preneuse d'assurance, fait affaire avec La Capitale depuis ses débuts en 2006 et nous avons démontré à travers ces années la crédibilité du groupe FAE (contrat 9995).

Sachez que les primes sont le reflet des services utilisés collectivement incluant un pourcentage de frais d'administration. Voici les coûts par période de paie pour 2021 pour l'assurance maladie :

Individuel	Maladie 1	41,90 \$	Maladie 2	56,05 \$	Maladie 3	74,25 \$
Monoparental	Maladie 1	61,20 \$	Maladie 2	84,51 \$	Maladie 3	111,68 \$
Familial	Maladie 1	100,80 \$	Maladie 2	137,09 \$	Maladie 3	178,02 \$

Pour plus de détails, consultez notre site Internet lesebl.ca sous l'onglet *Services aux membres* dans la section *Assurances*.

Nelson Costa

Bourses jeunes raccrocheuses

Le 22 octobre 2020, la FAE a remis des bourses de 2000 \$ à trois jeunes femmes qui, après avoir décroché, ont décidé de retourner aux études afin d'obtenir un DEP. Ces jeunes mamans ont fait preuve de persévérance et ont surmonté bien des obstacles avant d'obtenir cette bourse. Il s'agit de **Fanny Gauthier-Duchaine**, du Centre Paul-Gratton à Montréal, **Nuptia Loubaki**, du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé à Dorval et **Katherine Moran** du Centre Louis-Fréchette à Montréal.



Crédit photo : MADOC



Pascal Morand

Échelle de traitement

Vous souhaitez connaître votre échelle salariale? Nous vous invitons à visiter lesebl.ca, section *Conventions collectives et lois* afin de connaître les taux et l'échelle de traitement. De plus, si vous êtes une enseignante ou un enseignant à statut précaire et que vous croyez ne pas être au bon échelon salariale n'hésitez pas à communiquer avec nous afin que l'on puisse procéder au calcul de votre expérience.



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

 www.facebook.com/sebl Laurentides